



ICAO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Vingt-cinquième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/25)

7 – 11 novembre 2022

Point 2 de l'ordre du jour : Suivi des conclusions et décisions de la réunion APIRG/24 et des résultats de la réunion APCC/7

2.1. Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion APIRG/24

(Présenté par le Secrétariat)

<b>RÉSUMÉ</b>
Cette note de travail présente des informations sur l'état de la mise en œuvre et les activités entreprises par l'OACI et les États sur les conclusions et les décisions adoptées par l'APIRG/24.
<b>REFERENCE(S):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de la 24<sup>ème</sup> Réunion d'APIRG</li> </ul>
<b>Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI:</b> <i>A – sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien, et E – Protection de l'environnement.</i>
<b>L'action attendue de la réunion figure au paragraphe 3</b>

## 1. INTRODUCTION

1.1. L'examen de la mise en œuvre des conclusions et décisions du Groupe régional AFI de Planification et de Mise en œuvre (APIRG) est un élément important du processus de suivi et d'évaluation des activités d'APIRG. Le présent document examine l'état d'avancement des conclusions et décisions de la réunion APIRG/24.

## 2. DISCUSSION

2.1 La vingt-quatrième réunion du Groupe régional AFI de Planification et de Mise en œuvre (APIRG/24) s'est tenue virtuellement et conjointement avec la septième réunion du Groupe régional de la sécurité (RASG-AFI/7) du 1 au 8 novembre 2021. APIRG/24 a adopté vingt-cinq (25) conclusions et vingt-sept (27) décisions. L'état d'avancement de leur mise en œuvre est présenté dans les **annexes A et B** du présent document.

## 3 ACTION PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à:

- a) Prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion d'APIRG/24, conformément aux **annexes A et B** du présent document de travail ;
- b) Examiner et proposer d'autres mesures, le cas échéant, pour faciliter la mise en œuvre.

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Décision 24/03 —	Adhésion à l' APCC	Il est décidé que, Afin de tirer parti des contributions de la CAFAC et de l'industrie, la composition de l'APCC est élargie à la CAFAC et à l'IATA en tant que représentant de l'industrie.	APIRG24	L'adhésion à l'APCC est élargie à l'AFAC et à l'IATA		Complété	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/05  —  A&B	Mise en œuvre du Plan directeur ATM de la région AFI (AAMP)	Il est conclu que, Pour permettre l'achèvement du Plan directeur ATM de la région AFI (AAMP), du document de vision et du document de Concept d'opérations ATM (CONOPS) : a) Les États/Organisations confirment, d'ici le 31 décembre 2021, la disponibilité de leurs Experts de l'Equipe projet AFI ATM Master Plan (AAMP) à poursuivre les activités du projet, ou désignent des remplaçants appropriés et assurent leur participation effective en tant que membres de l'équipe de projet ; et b) Le Secrétariat, en coordination avec l'équipe de projet, présente le premier projet du Plan directeur ATM de la région AFI à APIRG/25.	Secrétariat de l'OACI  Etats/ Organisatio ns	Nouveaux membres incorporés.  Premier projet du plan directeur ATM de l'AFI soumis à l'APIRG/25	APIRG25	<b>En cours</b> SL : ES AN 1/6 - 0332 diffusé, nouveaux membres présentés au SG/5 de l'AAO.  Atelier de l'AAMPT prévu du 10 au 14 octobre 2022 pour achever l'élaboration de la première version de l'AAMP, du document Vision 2045 et du futur CONOPS.	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/06  —  A&B	Examen du plan de contingence ATM AFI (AFI ATM CP)	Il est conclu que, Pour assurer la disponibilité des informations relatives aux plans de contingence de la région AFI : a) Les États qui ne l'ont pas fait sont instamment priés de réviser et de publier leurs Plans de contingence nationaux sur la gestion du trafic aérien, et de transmettre les exemplaires signés aux Bureaux régionaux de l'OACI avant le 31 mars 2022 ; et b) Les États doivent établir et relier leurs plans de contingence nationaux en matière de gestion du trafic aérien à la page Web de l'OACI relatives aux Plans de	a). Etats          b). Etats	a). 50% des PC signés reçus. Certains sont encore périmés.    b). La page web de l'OACI est prête, en attente des liens des Etats.	a).31/12/2021          b). 31/12/2021	<b>En cours</b> Seul un État - l'Afrique du Sud - a fourni le lien vers le PC.	—
APIRG/24 Conclusion 24/08  —  A&B	Mise en œuvre de l'espace aérien avec libre choix de routes de la région AFI (AFI FRA)	Il est conclu que, Afin de favoriser une mise en œuvre harmonisée de FRA AFI dans les délais impartis, les États qui ne l'ont pas encore fait, renseignent la checklist d'analyse des lacunes dans les zones de libre choix de routes (Free Route Area - FRA) et à la transmettre d'urgence aux Bureaux régionaux de l'OACI, en utilisant l'outil d'enquête fourni : <a href="https://www.surveymonkey.com/r/Preview/?sm=3CzP166ETNuFuWD9Otd2CNEEJJetf9yXt_2FWdFyCzfsWZ07XUx_2B_2BWJ6iyGBKfJfJKJ">https://www.surveymonkey.com/r/Preview/?sm=3CzP166ETNuFuWD9Otd2CNEEJJetf9yXt_2FWdFyCzfsWZ07XUx_2B_2BWJ6iyGBKfJfJKJ</a>	Etats	Analyse des lacunes achevée et rapport fourni	31/12/2021	<b>Complété</b> Rapport fourni au SG/5 de l'AAO	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Décision 24/10  —  A&B	<b>Amélioration des services de recherche et de sauvetage dans la région AFI</b>	Il est décidé que, Afin d'avoir une mise en œuvre améliorée et harmonisée des services de recherche et de sauvetage dans la région AFI : a) Le plan de recherche et de sauvetage de la région AFI figurant à l'Appendice 3F du présent rapport est approuvé ; et b) Les États sont priés d'harmoniser leurs plans SAR nationaux avec le plan SAR régional d'ici le 30 septembre 2022.	a). APIRG 24   b). Etats	Le plan SAR de l'AFI (annexe 5) est approuvé.  Plans SAR nationaux harmonisés avec le plan SAR régional	a)1/11/2021   b) 30/9/2022	<b>En cours</b> a) Plan de recherche et de sauvetage de l'AFI achevé et approuvé par l'APIRG 24  b) En cours, en attente des rapports des États	—
APIRG/24 Conclusion 24/11  —  A&B	<b>Mise en œuvre du CMP SSR d'AFI</b>	Il est conclu que, Afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse du Plan de gestion de code SSR AFI adopté, les États sensibilisent toutes les parties prenantes au Plan de gestion de code SSR de la région AFI, en vue de leur préparation à la mise en œuvre du 2 décembre 2021.	Etats	Période de mise en œuvre et de suivi terminée en novembre 2021	2/12/2021	<b>Complété.</b> Rapport présenté au SG/5 de l'AAO	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No. ICAO SO	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/12 — A&B	<b>Optimisation de la structure des routes ATS dans l'espace aérien en route de la région AFI</b>	Il est conclu que, Afin d'optimiser la structure des routes ATS dans l'espace aérien en route de la région AFI et de favoriser la mise en œuvre harmonisée des RNAV/5, RNP/4 et RNP/2 : a) Les États/ANSP, l'IATA et l'AFRAA doivent collaborer et mener une enquête sur l'équipement des aéronefs dans la région AFI afin de faciliter la mise en œuvre et la planification des spécifications de navigation des opérations en route (RNAV/5, RNP/2 et RNP/4) d'ici le 31 mars 2022 ; b) Les États, en coordination avec l'OACI, l'IATA, l'AFRAA et l'AFPP, identifient les routes principales reliant les paires de villes principales dans l'espace aérien supérieur et le transit vers/depuis les aérodromes pour la mise en œuvre de RNAV/5, RNP/2 et RNP/4 d'ici le 31 octobre 2022 ;	a) Etats/ANSPs /IATA/AFRAA  b) Secrétariat de l'OACI/ IATA/ AFRAA/AFPP	a) AFRAA Route Lab a eu lieu du 27 juin au 1er juillet : trois routes RNAV de paires de villes directes ont été identifiées pour être testées.  b) L'identification des routes principales est terminée au laboratoire de routes de l'AFRAA ; la mise en œuvre est en cours.	a) 31/3/2022  b) 31/10/2022	<b>En cours</b> Coordination des travaux en cours avec l'AFRAA, l'IATA et l'OACI sur le développement de routes directes entre les principales paires de villes en Afrique.	----

		<p>c) Les Bureaux régionaux de l'OACI et l'AFPP organisent, d'ici la fin juin 2022, un atelier sur la conception de l'espace aérien RNAV/5, RNP/2 et RNP/4 et assistent les États à développer leurs capacités en vue des approbations des règlements RNP requis et dans l'implémentation des activités, pour une mise en œuvre sûre et à temps de la RNP dans la région AFI.</p>	<p>c) Secrétariat de l'OACI /AFPP</p>	<p>c) En cours, prévu pour le premier trimestre 2023.</p>	<p>c) 30/6/2021</p>		<p>—</p>
--	--	---	---------------------------------------	---	---------------------	--	----------

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Décision 24/13  —  A&B	<b>Amélioration de la mise en œuvre du CCO/CDO</b>	Il est décidé que, Afin d'améliorer la mise en œuvre continue des CCO/CDO à l'appui des PBN, et de promouvoir l'approche de mise en œuvre harmonisée, a) L'AFPP, CANSO et les Bureaux régionaux de l'OACI mènent une enquête sur la mise en œuvre des CCO/CDO ; et b) Les États qui ne l'ont pas encore fait, confirment l'état de mise en œuvre de leur CCO/CDO en fournissant aux Bureaux régionaux respectifs de l'OACI des copies des procédures publiées.	a) AFPP/ Secrétariat de l'OACI          b) Etats/ Secrétariat de l'OACI	a) Rapport d'enquête - Pas encore commencé          b) En cours par le biais de l'AFPP. En attente des rapports des États sur l'état de la mise en œuvre.	ddmmyy	<b>En cours</b>	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/15  —  A&B	Mise en œuvre de la coopération civile/militaire	Il est conclu que, Afin de promouvoir une mise en œuvre harmonisée des dispositions du Manuel de coopération civile/militaire en matière de gestion du trafic aérien (Doc 10088 de l'OACI) dans la région AFI : a) Les États doivent organiser des séminaires de sensibilisation, des ateliers, une planification conjointe et la fourniture de services, le cas échéant, sur la coopération entre civils et militaires ;	a) Etats	SL - T 13/19-0111 et 1er atelier virtuel de suivi organisé le 7 septembre 2021. 2ème atelier de suivi reprogrammé en décembre 2022. a) Rapports des États en attente : seul un rapport actualisé a été reçu depuis A24 de la RDC.	Juin 2023	<b>In progress</b>  To continue the support to States, 2 C/M workshops planned, in Q4 2022 and Q2 2023 respectively.	—

		<p>b) Les États doivent réquérir l'assistance des Bureaux régionaux de l'OACI, si nécessaire, pour la mise en œuvre d'activités et de programmes civils/militaires spécifiques ;</p> <p>c) Les États doivent examiner les espaces aériens à usage spécial (SUA) existants afin de faciliter la mise en œuvre de la FUA ; et</p> <p>d) Les États doivent s'engager auprès des autorités militaires concernées afin d'améliorer la disponibilité des FUA, sur la base des données de post-mise en œuvre des directives de planification des vols.</p>	<p>b) Etats</p> <p>c) Etats</p> <p>d) Etats</p>	<p>b) Seul le Rwanda a fait une demande, et l'atelier a été facilité.</p> <p>c) Rapports des États en attente</p> <p>d). Rapports des États en attente.</p>			
--	--	---	---	---	--	--	--

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/16  —  A&B	Mise en œuvre et suivi du GRF	Il est conclu que, Afin d'assurer une mise en œuvre efficace du nouveau format de report des conditions de surface de piste (GRF), les États doivent continuellement informer les Bureaux régionaux de l'OACI de l'état d'avancement de la mise en œuvre, y compris des difficultés rencontrées.	États	Mise à jour de l'état d'avancement de la mise en œuvre sur le MAP GRF après l'atelier de suivi organisé en mars 2022.	Continue	En cours	—
APIRG/24 Décision 24/17  —  A&B	Mise en œuvre de la prise de décision collaborative d'aéroport (A-CDM)	Il est décidé que, Pour favoriser la mise en œuvre du processus de prise de décision en collaboration aux aéroports (A-CDM), les Bureaux régionaux de l'OACI, en collaboration avec des parties prenantes comme CANSO, organisent des ateliers sur l'A-CDM d'ici juin 2022 et encouragent les États à y participer.	États /CANSO/ Secrétariat de l'OACI	Reprogrammé en octobre 2022	31/10/2022	En cours	—

<p>APIRG/24 Conclusion 24/ 18</p> <p>—</p> <p>A&amp;B</p>	<p><b>Reconstruire de meilleurs systèmes de navigation aérienne</b></p>	<p>Il est conclu que, Afin d'améliorer les systèmes de navigation aérienne, l'OACI doit organiser des séminaires sur les innovations, les technologies émergentes et les modèles d'entreprise en tirant parti des avantages de l'intelligence artificielle, du Big Data et de la numérisation, etc. pour faciliter la modernisation de la fourniture de systèmes et de services de navigation aérienne dans la région et soutenir les objectifs des Déclarations de Yamoussoukro (YD), du Marché unique du transport aérien africain (SAATM) et de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA).</p>	<p>Secrétariat de l'OACI</p>	<p>L'OACI organise des séminaires sur l'innovation, les technologies émergentes et les modèles d'affaires/entreprise</p> <p>Séminaire sur l'innovation</p>	<p>Continue</p>	<p><b>En cours</b></p>	<p>—</p>
---	---	--	------------------------------	--	-----------------	------------------------	----------

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Décision 24/19  — A&B	Mise en œuvre de la sixième édition du plan Mondial de navigation aérienne (GANP) dans la région AFI	Il est décidé que, Afin de favoriser la mise en œuvre du Plan mondial de navigation aérienne, les Bureaux régionaux de l'OACI organisent un atelier sur les éléments de l'ASBU contenus dans la sixième édition du GANP d'ici le 30 juin 2022.	Secrétariat de l'OACI	Les bureaux régionaux de l'OACI de l'ESAF et de la WACAF organisent un atelier sur le GANP.	30 juin 2022.	<b>Complété</b> Atelier réalisé. Les États sont informés de la sixième édition du GANP. (12-13 juillet 2022)	—
APIRG/24 Décision 24/21  — A&B	Collecte d'informations sur les activités de planification et de mise en œuvre des États	Il est décidé que, Afin d'améliorer la disponibilité des données sur les activités de planification et de mise en œuvre des États, le Secrétariat explore d'autres mécanismes comme alternatives aux enquêtes.	Secrétariat de l'OACI	L'outil AANDD développé	APIRG/25	<b>En cours</b> Un outil en cours de déploiement	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/22  —  A&B	<b>Nomination des coordonnateurs nationaux et des points focaux des Etats membres</b>	Il est conclu que, Afin de faciliter la coordination des activités d'APIRG et de ses organes subsidiaires, les États désignent un Coordonnateur national pour la planification et la mise en œuvre (CNPI) ainsi que des Points focaux dans chaque domaine technique (AOP, ATM/SAR, AIM, CNS et MET) et communiquent leurs coordonnées aux Bureaux régionaux de l'OACI d'ici mars 2022.	Secrétariat de l'OACI	Le Secrétariat émettra une lettre d'État (SL) à l'attention des États demandant la nomination d'un coordonnateur national pour la planification et la mise en œuvre (NCPI) ainsi que des points focaux dans chaque domaine technique (AOP, ATM/SAR, AIM, CNS et MET).	Mars 2022.	<b>Achevé</b>  <b>(a) Distribution des SL aux États</b>  <b>(b) Liste des ICPN et des PTF établie</b>	—

<p><b>APIRG/24</b> <b>Conclusion</b> <b>24/23</b></p> <p>—</p> <p><b>A&amp;B</b></p>	<p><b>Coordination des projets IIM</b></p>	<p>Il est conclu que, Afin de garantir une coordination et une mise en œuvre appropriées des projets présentant des difficultés de coordination :</p> <p>a) le Nigéria, le Mali et le Togo confirment leur volonté de continuer à diriger les projets AIM 3, COM 2, COM 1 et COM 4 respectivement, et à désigner des Experts qualifiés pour coordonner ces projets d'ici le 31 mars 2022 ; et</p> <p>b) Le Secrétariat procédera à leur remplacement si aucune réponse n'est reçue des États concernés.</p>	<p>Secrétariat de l'OACI États (Nigeria, Mali et Togo)</p>	<p>a) Le Nigeria, le Mali et le Togo doivent confirmer leur volonté de continuer à diriger les projets AIM 3, COM 2, COM 1 et COM 4 par le biais d'une lettre de l'État.</p> <p>b) Le Secrétariat procédera à leur remplacement si aucune réponse n'est reçue des États concernés.</p>	<p>31 mars 2022;</p>	<p><b>Achévé</b></p> <p><b>1) NCAA/DAAS/ANS/APIRG/Vol. 1/52 du 30 mars 2022.</b></p> <p><b>2) KCAA /5/10C/1.Vol 18/ (65) du 13 avril 2022.</b></p> <p><b>3) Lettre aux États : T 17/6.11 - 0166 du 5 mai 2022.</b></p>	<p>—</p>
--	--	---	--	--	----------------------	--	----------

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Décision 24/24  —  A&B	<b>Guide AFI SIGMET et procédure de test SIGMET</b>	Il est décidé que, Afin d'aider les Etats/Organisations à fournir des informations SIGMET conformément aux SARPs de l'OACI, le Guide AFI SIGMET contenu dans l'Appendice 3H et la Procédure AFI de tests SIGMET contenue dans l'Appendice 3I sont approuvés.	Secrétariat de l'OACI	Le guide AFI SIGMET et la procédure de test AFI SIGMET ont été approuvés.	APIR G24	<b>Complété</b> Documents téléchargés sur le site web de l'OACI	—
APIRG/24 Décision 24/25  —  A&B	<b>Evaluation des compétences du personnel météorologique aéronautique</b>	Il est décidé que, Afin d'améliorer les compétences du personnel de météorologie aéronautique des États, le Projet MET 1 du Sous-groupe IIM, en coordination avec les États, élabore un processus d'évaluation des compétences du personnel de météorologie aéronautique dans la région AFI.	Projet MET du sous-groupe IIM  États	Développement d'un processus d'évaluation des compétences du personnel de météorologie aéronautique au sein de la région AFI.	APIRG25	<b>En cours</b> Processus d'évaluation des compétences du personnel de météorologie aéronautique approuvé par l'IIMSG  Nouveau projet MET créé dans le cadre de l'IIMSG	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/26  —  A&B	<b>Accords de traduction du code alphanumérique traditionnel en IWXXM</b>	Il est conclu que, Dans le cadre de la diffusion des données OPMET au format IWXXM dans la région AFI : a) Les Etats qui n'ont pas la capacité de générer des données OPMET au format IWXXM sont encouragés à établir des accords bilatéraux avec les Etats qui ont la capacité IWXXM pour la traduction de leurs données OPMET TAC au format IWXXM. b) Les BRDO de Dakar et de Pretoria, en coordination avec le Secrétariat, élaborent d'ici le 30 juin 2022 un plan régional officiel pour soutenir la mise en œuvre de l'IWXXM dans la Région et de formaliser un accord bilatéral pour la réalisation des essais d'opérationnalisation de l'IWXXM entre les deux IROG et leur ROC correspondant ; et c) Le Secrétariat enregistre les plans régionaux à des fins de suivi, tiennent à jour la liste des accords et rendent l'information disponible sur le site web public de l'OACI.	Etats  RODBs de Dakar et Pretoria  Secrétariat de l'OACI	Accords bilatéraux entre États  Plan régional pour soutenir la mise en œuvre de l'IWXXM  Liste des accords disponibles sur le site public de l'OACI.	b) 30 juin 2022  c) Continue	<b>En cours</b>	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Décision 24/27  —  A&B	<b>Approbation du Plan de Contingence AFI sur les cendres volcaniques</b>	Il est décidé que, Afin de fournir aux États/Organisations des lignes directrices et des procédures normalisées pour la fourniture d'informations aux compagnies aériennes et aux aéronefs en route avant et pendant une éruption volcanique, le Plan de Contingence ATM sur les Cendres volcaniques de la région AFI, édition 2021 (AFI VACP, Ed 2021) figurant à l'appendice 3I est approuvé.	États/Organisations	APIRG pour approuver le plan d'urgence en cas de cendres volcaniques de l'AFI ATM, édition 2021 (AFI VACP, Ed 2021)	APIRG24	<b>Terminé</b> Le plan d'urgence sur les cendres volcaniques AFI ATM, édition 2021 (AFI VACP, Ed 2021) disponible sur le site web de l'OACI.	—
APIRG/24 Décision 24/28  —  A&B	<b>Approbation des instructions opérationnelles et des directives AFI relatives à l'exercice sur les cendres volcaniques</b>	Il est décidé que, Dans le cadre de la conduite de l'exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI, les instructions opérationnelles relatives à l'exercice sur les cendres volcaniques (AFI VOLCEX OPINS) et les directives relatives à l'exercice sur les cendres volcaniques figurant à l'Appendice 3K sont approuvées.	APIRG24	L'APIRG approuve les instructions opérationnelles de l'AFI et directives pour l'exercice des cendres volcaniques.	APIRG24	<b>Terminé</b>  Instructions opérationnelles et directives de l'exercice sur les cendres volcaniques de l'AFI sont disponibles sur le site web de l'OACI	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Décision 24/30  —  A&B	Alignement du plan régional de navigation aérienne sur la 6ème édition du GANP	Il est décidé que, Afin d'assurer la cohérence entre le plan régional AFI de navigation aérienne et le GANP : a) Le Secrétariat coordonne avec les Equipes de projets des Sous-groupes de l'AAO et de l'IIM pour identifier les éléments applicables de l'ASBU pour la région AFI, d'ici le 31 juillet 2022 ; et b) Le Secrétariat coordonne l'élaboration d'un projet de plan régional révisé de mise en œuvre de la navigation aérienne en vue de son intégration dans le volume III de l'AFI eANP.	Secrétariat de l'OACI  Équipes de projet APIRG	a) Identifier les éléments ASBU de la 6ème édition du GANP applicables à la région.  b) Déterminer l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments applicables de l'ASBU dans les États IFA.  c) Effectuer une analyse des écarts  d) Préparer un projet de plan régional révisé de mise en œuvre de la navigation aérienne	31 juillet 2022	En cours	—
APIRG/24 Décision 24/31  —  A&B	Alignement des projets sur les références de l'ASBU dans le GANP	Il est décidé que, Afin d'intégrer les changements introduits par la 6ème édition du GANP et son impact sur les plans régionaux et nationaux, les Coordinateurs des équipes de Projets alignent les références des projets sur les groupes, fils et éléments de la 6ème édition du GANP d'ici le 31 mars 2022.	Equipes de Projets APIRG	Références du projet alignées sur la 6ème édition du GANP (des groupes, fils et éléments) d'ici le 31 mars 2022.	31 mars 2022.	En cours	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Décision 24/32  —  A&B	<b>Intégration de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le programme de travail de l'APIRG</b>	Que ; Afin d'aider les États AFI à réaliser la mise en œuvre des exigences opérationnelles et des éléments des modules ASBU, les programmes de travail d'APIRG et de ses organes auxiliaires soient modifiés pour inclure des activités liées à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI).	Secrétariat de l'OACI	Structure de travail de l'APIRG mise à jour	APIRG25	<b>En cours</b>	—
APIRG/24 Conclusion 24/33  —  A&B	<b>Mesures visant à améliorer la disponibilité des données OPMET dans la région AFI</b>	Que : Pour adresser les questions de sécurité liées à l'indisponibilité des données OPMET, a. Les Etats/Organisations mettent en œuvre les mesures prévues dans le Plan d'Action relatif à la disponibilité des OPMET fournissent un rapport trimestriel au Secrétariat ; b. Le Secrétariat coordonne la mise en œuvre du plan d'action sur la disponibilité des OPMET et fournisse un soutien si nécessaire.	États/Organisations      Secrétariat de l'OACI	Rapports trimestriels des Etats/Organisations soumis au Secrétariat   Actions complétées de la disponibilité du plan d'action OPMET AFI		<b>En cours</b>	—
APIRG/24 Conclusion 24/34  —  A&B	<b>Révision du tableau MET II-2 de la partie V de l'AFI eANP Vol II</b>	Que, Afin d'améliorer la fourniture des observations et des prévisions météorologiques requises par les centres MET d'aérodrome responsables, les États soumettent au Secrétariat des propositions d'amendement de leur Tableau MET II-2 dans l'eANP volume II partie V.	États	SL soumise aux Etats Mise à jour du tableau MET II-2 dans l'eANP Volume II Partie V.	APIRG25	<b>En cours</b>	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/35  —  A&B	Continuation du projet CODEVMET AFI	Que, Afin d'améliorer les activités de supervision de la sécurité des États dans le domaine MET, les États /Organisations soutiennent la mise en œuvre du Projet relatif au Développement Coopératif des Services de Météorologie Aéronautique dans la Région AFI (CODEVMET AFI)	États/Organisations	Amélioration de la participation des États aux activités du projet CODEVMET AFI	APIRG25	En cours	—
APIRG/24 Conclusion 24/37  —  A&B	Mise en œuvre de l'AMHS dans la région AFI	Il est conclu que ; Afin d'assurer l'interopérabilité des systèmes AMHS dans la région AFI ; a) Les États poursuivent leurs efforts dans la mise en œuvre de l'AMHS, tout en procédant à la migration sécurisée en TCP/IP, des liaisons bilatérales entre centres adjacents, afin de garantir l'interopérabilité des systèmes AMHS de la région AFI et pour ce faire ; et b) L'Equipe du projet COM 2 finalise les documents du projet pour le 31 mars 2022 au plus tard et accélère ensuite la mise en œuvre conformément au calendrier des activités du sous-groupe.	États  SG IIM	Amélioration de la mise en œuvre de l'AMHS dans la région AFI  Documents de projet actualisés	APIRG25  31 mars 2022	En cours  70% des États AFI ont mis en œuvre l'AMHS  Documents de projet en cours de finalisation par le sous-groupe IIM	—

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/38  —  A&B	<b>Renforcer la coopération pour une mise en œuvre efficace de l'AMHS dans la région AFI</b>	Il est conclu que ; Afin d'assurer la mise en œuvre effective de l'AMHS dans la région AFI, les Etats/Organisations sont invités à : a) renforcer, par le biais d'arrangements bilatéraux et multilatéraux, leur coopération en vue d'une mise en œuvre efficace, coordonnée et sûre de l'AMHS, condition préalable au déploiement du segment terrestre du réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) et à cette fin ; b) conclure des accords techniques détaillant les processus et procédures d'interconnexion entre les systèmes de l'AMHS ; et c) planifier et mener avec l'industrie, d'ici août 2022, la formation nécessaire au déploiement et au fonctionnement sécurisé de l'AMHS dans la région AFI, et rendre compte aux organes subsidiaires de l'APIRG pour évaluation.	États/Organisations  Secrétariat de l'OACI	Des accords techniques établis détaillant les processus et procédures d'interconnexion entre les systèmes de l'AMHS.  Formation fournie aux États et rapport sur l'état de mis en œuvre régional fourni à l'APIRG.	Aout 2022	<b>En cours</b>  50 % des États de l'AFI ont conclu un accord technique pour l'interconnexion entre les systèmes AMHS.  Un atelier sur le système terrestre ATN (AHMS AIDC) est prévu d'ici la fin de 2022.	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/40  —  A&B	<b>Atteinte du niveau cible de sécurité de l'espace aérien RVSM AFI</b>	Il est conclu que, Afin de réaliser des réductions dans le calcul du niveau cible de sécurité et d'améliorer le CRA, a) Toutes les 27 FIR sont appelées à soumettre les formulaires F1, F2, F3 et F4 de données de sécurité RVSM 2021 avant le 25 février 2022, conformément aux dispositions de l'OACI ; b) Les 49 États AFI doivent désigner des points focaux pour le RVSM et informer l'ARMA à l'aide du formulaire F1 avant le 31 décembre 2022 ; c) Les États sont encouragés à commencer à délivrer des agréments PBCS (RCP/RSP) aux opérateurs intercontinentaux enregistrés dans leur État ; et d) L'Éthiopie, l'Érythrée, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Malawi, le Kenya et la Namibie sont invités à mettre en œuvre le SLOP dès que possible, quel que soit leur statut de surveillance.	États		a) 25 février 2022 b) 31 décembre 2022; c) les États sont des opérateurs ; et L'Éthiopie, l'Érythrée, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Malawi, le Kenya et la Namibie sont instamment invités à mettre en œuvre le SLOP dès que possible, quel que soit leur statut de surveillance.		—
APIRG/24 Décision 24/41  —  A&B	<b>Création d'un site web de publication ARMA</b>	Il est décidé que, Pour améliorer l'accès aux informations d'ARMA, l'OACI établit un lien entre son site web et le site web d'ARMA pour permettre aux parties prenantes d'accéder facilement aux informations sur le RVSM et le PBCS.					—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Décision 24/42  —  A&B	Évaluation, mesure et suivi des émissions de carbone	Il est décidé que, Afin d'assurer un processus coordonné pour l'évaluation, le développement et la collecte de données sur les émissions de carbone, les propositions de l'IATA sur les "défis de la quantification de l'efficacité opérationnelle de l'ATM et des infrastructures" et de l'ASECNA sur "l'évaluation de l'empreinte carbone dans le cadre de la mise en œuvre des projets CNS/ATM" doivent être soumises à l'examen du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI.		L'IATA (en tant qu'observateur du CAEP) et l'ASECNA (dans le cadre du CANSO - un observateur du CAEP) soumettent les questions environnementales au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI pour examen.	L'évaluation, la mesure et la surveillance des émissions de carbone de l'IATA et de l'ASECNA sont présentées dans le cadre du groupe de travail ou du groupe de travail pertinent du CAEP.	<b>Terminé</b>	—
APIRG/24 Conclusion 24/43  —  A&B	Feuille de route ATFM de MOMBASA de la CANSO	Il est conclu que, Afin de favoriser une approche harmonisée pour assurer des opérations sans couture en Afrique, les États, les ANSPs et les parties prenantes de l'industrie qui ne font pas encore partie du programme sont encouragés à adopter l'initiative et à s'efforcer d'y participer.					—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/44  —  A&B	Cyber sécurité et résilience des systèmes CNS/ATM	Il est conclu que, Afin d'aborder les questions de cyber sécurité : a) Les États/Organisations sont encouragés à promouvoir la culture de la cyber sécurité et la résilience des systèmes CNS/ATM dans toutes les parties de l'industrie de l'aviation civile par le développement de politiques de cyber sécurité soutenues par un plan national ; b) Les fournisseurs de services (compagnies aériennes, exploitants d'aéroports, ANSPs, etc.) élaborent des plans pour mettre en œuvre la politique nationale susmentionnée et collaborent avec l'industrie pour résoudre les problèmes de cyber sécurité ; et c) Le projet COM5 de l'IIM, avec le soutien du Secrétariat et de l'industrie, identifie et organise les formations nécessaires.		Les fournisseurs de services (compagnies aériennes, exploitants d'aéroports, ANSP, etc.) élaborent des plans. Le Secrétariat et le projet COM5 de l'IIM fourniront une formation aux États	Plans élaborés et mis en œuvre.  Formation dispensée aux États	<b>En cours</b>  AFI ANS Cyber resilience framework was developed in consideration of the Aviation Cybersecurity Strategy and the proven cybersecurity standards and frameworks (ISO 27000 series, NIST, etc.).  A webinar organized by ICAO Regional Offices with the assistance of the Project and the industry is planned in by end of 2022, with the aim to share the cybersecurity culture	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/45  —  A&B	Droits et frais d'autorisation de survol (OVFC)	Il est conclu que, Afin d'améliorer le respect de l'article 15 de la Convention de Chicago, a) Les États sont encouragés à mettre en œuvre les principes et les politiques de l'OACI en matière de redevances d'utilisation concernant les redevances des services de navigation aérienne, les redevances aéroportuaires, les taxes et les redevances sur le carburant, et à traiter la question de la facturation de frais d'administration pour les demandes d'autorisation de survol (OVFC) et l'institution d'agents tiers, afin d'éviter la duplication des frais pour les opérateurs ; et b) Les États sont encouragés à mettre en place des cadres de réglementation économique indépendants, efficaces et transparents, avec un régulateur totalement autonome et indépendant, afin de mener à bien une réglementation économique efficace du secteur de l'aviation.					—

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/46  —  A&B	Processus d'autorisation de survol (OVFC)	Il est conclu que, Afin de simplifier et d'harmoniser les processus d'obtention d'une autorisation de survol dans l'ensemble de la région AFI : a) Les États sont instamment priés de mettre en œuvre des processus d'autorisation d'OVFC en cas d'urgence afin d'éviter les perturbations des horaires du réseau des compagnies aériennes ; b) Les États signataires de l'Accord Infranational sur le transit de service aérien (IASTA) sont invités à mettre en œuvre le concept "File n Fly" ; c) Les États non signataires de l'IASTA sont invités à mettre en œuvre un processus "normalisé et simplifié" ; et d) Les États qui décident de mettre en œuvre un portail en ligne pour faciliter le processus d'autorisation des OVFC doivent le faire en consultation avec les utilisateurs, les compagnies aériennes, l'IATA, l'AFRAA et d'autres représentants des compagnies aériennes dans le cadre d'un processus décisionnel collaboratif (CDM).					—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/47  —  A&B	Participation au prochain atelier de validation de l'analyse coûts/avantages de la mise en œuvre du SBAS en Afrique.	Il est conclu que, Afin de valider l'analyse coûts/avantages de la CUA/CAFAC sur la mise en œuvre du SBAS en Afrique, les États et les organisations sont invités à participer à l'atelier de validation des résultats de l'étude sur la mise en œuvre du SBAS en Afrique.	États et Organisations	Atelier réalisé		Terminé	—
APIRG/24 Conclusion 24/48  —  A&B	Examen des plans nationaux ASBU	Il est conclu que, Afin de s'assurer de l'alignement des plans nationaux ASBU sur la 6ème édition du GANP : a) Les États doivent examiner et réaliser une analyse des écarts entre leurs plans nationaux ASBU et la sixième édition du GANP et modifier leurs plans nationaux en conséquence d'ici le 30 juin 2022 ; et b) Les États doivent veiller à ce que le rapport sur l'état de mise en œuvre des ASBU soit aligné sur la sixième édition du GANP d'ici le 30 juin 2022.	États	Plans nationaux ASBU des États mis à jour	Plans nationaux ASBU des États mis à jour  30 juin 2022.	En cours	—
APIRG/24 Décision 24/49  —  A&B	Examen des références ASBU des Projets AAO/SG et IIM/SG par rapport à la 6ème édition du GANP.	Il est décidé que, Afin d'assurer l'alignement des références des projets ASBU, Les Coordonnateurs des Equipes de Projets de l'AAO et de l'IIM examinent les références actuelles des projets et les alignent sur les groupes, fils et éléments de la 6ème édition du GANP d'ici le 30 juin 2022.	Coordonnateurs des Equipes de Projets de l'AAO et de l'IIM	Mise à jour des références ASBU des projets AAO-SG et IIM-SG	30 juin 2022	En cours	—

## WP02A - Annexe A - Conclusions/décisions de l'APIRG/24 - Plan d'action

Con/Déc No.	Titre de la conclusion/décision	Texte de la conclusion/décision	Responsabilité	Produit(s) livrable(s)/résultat(s) attendu(s)	Date cible	Statut	Action par la CNA
ICAO SO							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
APIRG/24 Conclusion 24/50  —  A&B	<b>Publication du rapport annuel AFI sur la navigation aérienne</b>	Il est conclu que, Afin de promouvoir la publication rapide du rapport annuel de navigation aérienne AFI par l'Equipe de rapport de navigation aérienne des AFI (AANRT), a) Les États et les Organisations sont encouragés à soutenir le travail de l'AANRT en fournissant au Secrétariat des informations sur la mise en œuvre des activités liées à la navigation aérienne et des ressources pour soutenir la publication du rapport ; et b) Les États et les Organisations sont encouragés à désigner des points focaux pour assurer la coordination avec l'AANRT.	Secrétariat de l'OACI  Etats et Organisations	Publication du rapport de l'AFI sur la navigation aérienne		<b>En cours</b>	—